



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 28 JUIN 2021 À 09H00
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ - Président, Didier GUEVEL - Vice-Président - Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Roland PY - Vice-Président

Assistaient également :

Éric CHANAL, Directeur Général - Célia DUBERTRAND, Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY, Directrice Générale Adjointe responsable des projets

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Présentation par le cabinet FCL de l'étude financière portant sur le renouvellement des réseaux de collecte

En préambule, Éric CHANAL indique qu'Adrien ROHMER a déjà réalisé, par le passé, des études financières pour le SIAH.

La présentation de ce jour fait suite à deux réunions de travail en présence de Claude TIBI et de la Direction du Syndicat avec pour objectif de caler les différents scénarii à soumettre au Bureau.

Après exposé par Adrien ROHMER des quatre scénarii retenus, des discussions s'engagent entre les membres du Bureau.

Éric CHANAL rappelle que les investissements, évalués ici en première approche à 10 millions d'euros par an correspondent à un taux de renouvellement de 1,5, donc à une durée de renouvellement des réseaux supérieure à 60 ans.

Claude TIBI attire l'attention des Élus sur la nécessité d'anticiper des évolutions sur l'estimation des travaux à conduire annuellement tout en préservant les capacités financières du SIAH.

Suite à une interrogation de Jean-Charles BOCQUET quant aux recommandations financières qui peuvent être faites, Adrien ROHMER préconise une augmentation rapide du volume du financement qui doit être affecté au renouvellement des réseaux afin de générer un niveau de ressources qui permettra de garantir une situation financière saine tout en faisant face aux incertitudes liées notamment aux projets ANRU.

Il est ainsi souhaitable d'anticiper l'augmentation des recettes et de maintenir un effort régulier, tout en envisageant de recourir à l'emprunt en cas de besoin.

Il rappelle à cet effet la stratégie d'anticipation qui a permis un financement des travaux d'extension de la station du SIAH dans d'excellentes conditions financières et budgétaires.

Adrien ROHMER précise par ailleurs que le second sujet qui doit être traité porte sur l'harmonisation des redevances entre les communes.

Maurice MAQUIN considère que le scénario mixant le financement du renouvellement des réseaux par de l'autofinancement et de l'emprunt est intéressant si le recours à l'emprunt est priorisé afin de ne pas faire supporter par les habitants les augmentations des tarifs dès les premières années.

En ce qui concerne les eaux pluviales, Adrien ROHMER affirme que l'impact financier est incomparable par rapport aux eaux usées dans la mesure où cette compétence a été historiquement sous financée. Par ailleurs, les enjeux sont différents quant au mode de financement.

Maurice MAQUIN met l'accent sur les incertitudes qui pèsent quant à la répercussion financière sur les foyers suite à la réforme de la fiscalité locale.

Éric CHANAL affirme que les dépenses en eaux pluviales ont été estimées à partir d'une hypothèse de renouvellement des réseaux de 1,5 par an avec un ratio reconstitué de 1 000 euros TTC du mètre linéaire. Pour rappel, Monsieur SERVIERES avait défendu un taux de renouvellement de 1,7 avec un ratio au mètre linéaire d'environ 1 500 euros TTC. Il convient de mener un travail conjoint avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France afin de définir un point d'équilibre.

Suite à une interrogation de Maurice MAQUIN concernant le niveau des subventions, Éric CHANAL répond que les opérations classiques de réhabilitation de collecteur en eaux pluviales ne sont pas subventionnées. Seules certaines opérations de déconnexion des eaux pluviales peuvent l'être mais à ce jour, il existe trop peu de visibilité. Par ailleurs, un financement à hauteur de 10 % a été retenu pour les eaux usées, ce qui représente selon lui une fourchette basse raisonnable compte tenu des échéances auxquelles on se place pour cette étude budgétaire.

Éric CHANAL informe le Bureau de la nécessité d'affiner les scénarii que le Bureau souhaite voir étudiés, dans l'objectif de fixer un planning en septembre, d'entamer les discussions en octobre et de travailler avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

Benoit JIMENEZ propose de convier la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France lors d'un prochain Bureau, courant septembre.

Bureaux syndicaux :

Validation du compte-rendu de la réunion de Bureau du lundi 31 mai 2021

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2021

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus. Cathy CAUCHIE et Maurice MAQUIN ne pourront pas assister à la prochaine séance du Bureau, programmée le 06 juillet à 13H30.

Planning des congés de Monsieur JIMENEZ

Benoit JIMENEZ sera en congés du 24 juillet au 31 juillet et du 7 août au 21 août. Il convient de préparer les arrêtés de délégation de signature.

Procédures juridiques

Référés préventifs du SIAH avant travaux - Refus du Tribunal Judiciaire de CERGY-PONTOISE

Célia DUBERTRAND informe les membres du Bureau que dans le cadre de ses travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement du quartier « Le Grand Bouteiller », le SIAH a souhaité lancer un référé préventif en partenariat avec la commune de LOUVRES.

Maître Michel GENTILHOMME, Avocat du Syndicat et de la commune sur ce dossier, a informé le SIAH du refus du Tribunal Judiciaire de prendre les assignations en référé préventif du SIAH compte tenu du nombre important de riverains à assigner et donc de la charge de travail associée.

Pour mémoire, le SIAH a systématisé le lancement de référés préventifs pour ses opérations de travaux depuis fin 2012.

Compte tenu de l'augmentation des opérations de travaux lancées par le SIAH, il est à prévoir également une hausse de référés préventifs. Il convient ainsi d'acter une solution de remplacement.

Après des échanges entre les membres du Bureau et la direction, le Bureau acte la possibilité d'adapter la procédure au cas par cas selon la complexité des dossiers. Le SIAH pourra ainsi lancer des référés préventifs auprès du Tribunal Administratif ou avoir recours à des constats d'huissier.

Marché public de travaux de remplacement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la Rue Scribe sur le territoire de la commune de VILLIERS-LE-BEL (Opération n° 114) - Avenant n° 1

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau donne son accord au Président pour la signature de l'avenant n° 1 présentant une moins-value de 15,52 % par rapport au montant initial des travaux.

Marché public relatif à la réhabilitation des canalisations d'assainissement situées Allée du Verger sur le territoire de la commune de ROISSY-EN-FRANCE (Opération n° ROISS_112) - Avenant n° 1

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau donne son accord au Président pour la signature de l'avenant n° 1 présentant une moins-value de 4,49 % par rapport au montant initial des travaux.

Marché public relatif à la réhabilitation d'un collecteur d'assainissement Rue du Lavoir Philibert, Allée du Chemin Vert et Rue de l'Ouest sur le territoire de la commune de DOMONT (Opération n° DOM_506) - Point sur l'estimation

Déborah TANGUY informe le Bureau que l'ensemble des offres reçues sont supérieures à l'estimation produite par le SIAH.

Le Bureau valide la présentation des offres et l'attribution du marché en CAO.

Attribution de marchés publics :

Marché public de services de communications relatif au système de téléphonie fixe et mobile du SIAH (Marché n° 10-21-35)

Après exposé par Célia DUBERTRAND et sur accord des membres du Bureau, le lot 1 du marché public, portant sur les services relatifs au système de téléphonie fixe du Syndicat, est attribué à LINKT pour un montant de 23 608 € HT et pour une durée de 3 ans ferme. Le lot n° 2, afférent à la téléphonie mobile, est attribué à ORANGE pour un montant de 36 810 € HT et pour une durée de 3 ans ferme.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Enlèvement des déchets sur le site de "VAL LEROY" - Courriers et projets de convention transmis aux Maires des communes de BOUQUEVAL, GONESSE et GOUSSAINVILLE

Célia DUBERTRAND rappelle que ce point a été abordé lors du précédent Bureau. Les projets de conventions ont été transmis aux communes de BOUQUEVAL, GONESSE et GOUSSAINVILLE. À ce jour, seul le Maire de la commune de BOUQUEVAL a signé la convention de financement de l'enlèvement des déchets.

Retour sur la réunion publique du 23 juin 2021 concernant la réouverture du Petit Rosne sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE (Opération n° 513)

Jean-Robert POLLET et Déborah TANGUY informent les membres du Bureau que le nombre de participants s'élevait à environ 25 personnes. Sur proposition de Monsieur le Maire, une dizaine d'administrés se sont inscrits à une future visite des sites du Vignois ou de SARCELLES.

ASSAINISSEMENT

Retour sur la réunion publique du 24 juin 2021 concernant la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur le territoire de la commune de SAINT-WITZ (Opération n° SWT90)

Il est à déplorer l'absence de participants à cette réunion.

Jean-Charles BOCQUET remercie les équipes du SIAH pour le travail de préparation.

STATION DE DÉPOLLUTION

Copie du courrier adressé à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Économie, du Travail et des Solidarités relatif au contrôle du 14 avril 2021 sur le chantier de la Station de Dépollution de BONNEUIL-EN-France

Éric CHANAL indique que lors de ce contrôle un certain nombre d'observations ont été formulées qui portaient essentiellement sur l'absence de panneaux de chantier et d'affichage réglementaire dans les installations de chantier notamment à l'attention des salariés d'une entreprise lituanienne. Le SIAH a apporté une réponse circonstanciée, sans retour à ce jour de la part de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Économie, du Travail et des Solidarités. Il est à noter que l'essentiel des constats relèvent de la responsabilité du groupement.

Point sur le futur siège social du SIAH

Éric CHANAL et Déborah TANGUY ont émis une centaine de réserves suite à la visite du chantier le vendredi 25 juin.

Deux sujets particuliers qui concernent l'aspect extérieur du bâtiment sont portés à la connaissance du Bureau :

- Les bardages en zinc, une fois posés, présentent des bosselages visibles sur les 4 faces du bâtiment.
Le fournisseur a assuré que la situation ne présente pas d'anomalies. Le SIAH a également interpellé l'architecte qui n'a pas apporté de réponse à ce jour.
- Des différences de teintes ont été constatées sur les bétons blancs au niveau des faces extérieures nord.

FINANCES

Copie du courrier adressé à la Préfecture du VAL D'OISE relatif à la demande d'exonération de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Éric CHANAL précise que le dossier a été transmis au contrôle de légalité le 10 juin dernier et se trouve actuellement aux douanes pour instruction. Éric CHANAL fait part de l'urgence à instruire ce dossier, dans la mesure où le titulaire du marché d'enlèvement de déchets devra être en possession de l'arrêté préfectoral afin de pouvoir bénéficier de l'exonération de la TGAP.

Éric CHANAL rappelle par ailleurs que la question du positionnement des barrières anti-intrusion n'a toujours pas été tranchée alors que les opérations d'enlèvement de déchets peuvent démarrer très rapidement.

Fin de la réunion de bureau à 11h00

Prochaine réunion de bureau mardi 06 juillet 2021 à 13h30